

Bilan d'étape, un an après l'adoption du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion

Mercredi 4 mai à 14h15, Hôtel de Ville (4e)

Un an après la signature du Pacte parisien contre l'exclusion – grande cause de la mandature d'Anne Hidalgo – Dominique Versini, adjointe à la Maire, réunit mercredi ses signataires et partenaires pour faire un bilan d'étape collégial des actions mises en œuvre et de celles qui restent à engager.

Anne Hidalgo a fait de la lutte contre l'exclusion la grande cause de sa mandature. Il y a un an, à l'initiative de Dominique Versini, adjointe à la Maire, et grâce à l'implication conjointe de la Ville de Paris et de la Préfecture de Région Ile-de-France, tous les acteurs concernés se fédéraient autour d'un « pacte » commun, doté de 106 mesures concrètes à mettre en œuvre d'ici 2020.

Douze mois plus tard, on compte déjà une vingtaine de grandes réalisations : refonte du dispositif de veille sociale dans l'espace public parisien, augmentation du nombre de places d'hébergement pour les sans-abris, ouverture de plusieurs centres d'hébergement d'urgence dédiés aux migrants, montée en charge du dispositif « Louez solidaire », modernisation du dispositif d'accompagnement des mineurs isolés étrangers, ouverture de nouvelles bagageries et d'un restaurant solidaire...

Ces efforts considérables s'accompagnent toutefois d'une augmentation des demandes de prise en charge. Ainsi, si jamais autant de personnes à la rue n'ont été mises à l'abri, le nombre de personnes en attente de solutions reste constant. La mobilisation doit donc se poursuivre et même s'accroître encore davantage.

Mercredi, Dominique Versini réunira à l'Hôtel de Ville les signataires et partenaires du Pacte parisien contre l'exclusion, aux côtés de Jean-François Carencu, Préfet de Paris et de la Région Ile-de-France. Ils feront un premier bilan d'étape et échangeront sur la mise en œuvre des mesures qu'il reste à engager. Ces travaux se tiendront toute l'après-midi, autour de trois grandes thématiques : « Accès aux droits et prévenir », « Intervenir » et « Insérer durablement ».

Les signataires du Pacte : Ville de Paris, Préfecture de région, Préfecture de Paris, Préfecture de police de Paris, Agence régionale de santé d'Ile de France, Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, FNARS, Fondation agir contre l'exclusion, SNCF, RATP, EDF, Pôle Emploi (Paris), Caisse d'allocations familiales de Paris, Caisse primaire d'assurance maladie de Paris.

Date et lieu :

Mercredi 4 mai à 14h15, Hôtel de Ville, 5 rue Lobau (4e)